SCOPING SA
Société Anonyme à capital variable
Siège social : 15, avenue Emile Baudot – 91300 Massy
RCS 323 420 349 Evry

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 08 FEVRIER 2024

En l'an deux mil vingt-quatre et le huit février à 14h30,

Les associés de « SCOPING », Société Coopérative et Participative en Société Anonyme, à capital variable, dont le siège est au 15, avenue Emile Baudot - 91300 Massy, immatriculée au RCS d'Evry sous le numéro 323 420 349, se sont réunis en présentiel au 15 avenue Emile Baudot – 91300 Massy, et en distanciel.

L'Assemblée Générale Ordinaire est présidée par le Président-Directeur Général M. Jean-Marc MORANDI.

Le Président-Directeur Général constate la présence de :

• Madame	ABOU ASSALY Micheline	
• Monsieur	ALHADDAD Jean-Paul	
• Madame	AUBRY Nancy	
• Monsieur	BAMMOUN Rostom	
• Monsieur	BAUNE Quentin	
• Monsieur	BERRO Ibrahim	
• Madame	BONNAUD Laure	
• Monsieur	BONNEFOUS André	En visioconférence
• Monsieur	BREMU Jean-Marc	
• Madame	BROUX Betty	
• Monsieur	CAHART Maxime	
• Monsieur	CHANCEAULME Eric	
• Monsieur	CHAUVET Thibault	
• Madame	COLOMER Marion	En visioconférence
• Monsieur	CZORNY Nicolas	
• Madame	DANIEL Cécile	En visioconférence
• Monsieur	DESTAS Jean-Pierre	
• Monsieur	DIALLO Mamadou	
• Madame	DUPRAT Solène	
• Madame	GAUTHREAU Aurélie	
• Monsieur	GIRARD Thomas	
• Monsieur	GIRARD Xavier	
• Monsieur	GOURIET Olivier	
• Monsieur	GOUTAL Xavier	
• Monsieur	GUYARD Vincent	
• Monsieur	HAMADOU ALI Hassan	
• Madame	KHATRI Hayat	
• Monsieur	LACOMBE Luc	
• Madame	LANDRAIN Lise	En visioconférence
• Monsieur	LECLERC Victor	

• Madame	LETAILLIEUR Cécile	
• Monsieur	MOEYS Charles	
• Monsieur	MORANDI Jean-Marc	
• Monsieur	PIOC Frédéric	
• Monsieur	POCHARD Frédéric	
• Madame	PREVOST Sabine	
• Monsieur	PUTOIS Alexandre	
• Madame	RIVAL Solène	
• Madame	ROUHAUD Solène	
• Madame	SAMZUN Laure	
• Monsieur	TABARIE Alexandre	
• Monsieur	TAFFOUREAU Jimmy	
• Monsieur	TARDIVON Clément	En visioconférence
• Madame	TERRAND Milène	En visioconférence
• Madame	TISCORNIA Amélia	
• Monsieur	TOURNIER Guillaume	
• Monsieur	VIREY Eric	
• Monsieur	YOUSSEF Johnny	
• Madame	ZAZZARON Patricia	
• Société	SOCODEN	Représentée par Jean-Marc MORANDI

Sont absent :

• Madame	KAROUI Faouzia
• Monsieur	LEROZIER David
• Monsieur	MOMI Patrick
• Monsieur	NGUYEN Hoang-Bach
• Monsieur	PEREIRA Cédric

L'assemblée procède immédiatement à la composition de son bureau :

- M. Jean-Marc MORANDI, Président-Directeur Général, préside la séance,
- Mme Cécile LETAILLIEUR et M. Jean-Pierre DESTAS, deux associés présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix, sont appelés aux fonctions de scrutateurs.
- Mme Hayat KHATRI est désignée comme secrétaire de séance.

Le vote dématérialisé ouvert à compter du 31/01/2024 à 9h00 et clos en séance a permis de recueillir les votes de 54 votants sur 55 inscrits.

Assistent également à l'assemblée, M. Daniel BUCHOUX, Commissaire Aux Comptes, représentant le cabinet CERA et M. Jean HARDOUIN, Expert-Comptable représentant le Cabinet FERCO.

Assistent à l'assemblée les représentants du CSE, MM. Florian GOMEZ, pour les ETAM et Cyril BIERNAT pour les Cadres.

Sont absents et excusés les porteurs de titres participatifs SCOPINVEST et InvESS, dont l'assemblée générale des porteurs de titres participatifs a eu lieu préalablement à la présente assemblée générale.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le serveur de l'entreprise dans le dossier dédié aux sociétaires par le Président :

- le rapport de gestion et ses annexes sur l'exercice écoulé,
- le compte de résultats et le bilan,
- les rapports du Commissaire Aux Comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I) **Cooptation des candidats au sociétariat**

II) **Présentation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2023**

- Lecture du rapport de gestion,
- Lecture du rapport du Commissaire Aux Comptes Article 225.38,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des dits comptes et articles,
- Approbation des conventions réglementées,
- Quitus aux administrateurs,

III) **Affectation des résultats selon la proposition des clefs de répartition en CA du 19/09/2023**

IV) **Remboursement de parts sociales**

V) **Approbation du nouveau capital, du capital minimum et de la valeur de la part sociale arrêtés au 30/09/2023**

VI) **Renouvellement d'un poste d'administrateur et création de deux nouveaux postes**

VII) **Avancement des réflexions stratégiques**

VIII) **Restitution des travaux des commissions du Conseil d'Administration**

IX) **Questions diverses**

Le Président ouvre la séance et met aux voix les résolutions suivantes :

1ère Résolution :

« L'Assemblée générale coopte les salariés suivants :

- Monsieur Lucas ALFIERI
- Monsieur Ihab AMADLOUSS
- Madame Mélissa AUTEXIER
- Monsieur Cyril BIERNAT
- Monsieur Réda DJEBLI
- Monsieur Christophe DUHAMEL
- Monsieur Benjamin FLESCH-LARSONNEUR
- Monsieur Florian GOMEZ
- Madame Agathe JOB
- Madame Laura MARTIN
- Monsieur Arnaud MUGNIER
- Monsieur Bastien MULLER
- Monsieur Benjamin OGER
- Monsieur Samy OUESLATI
- Monsieur Olivier PARMENTIER
- Monsieur Ludovic QUENTIER
- Monsieur Eric VAN GREVENYNGHE »

2ème Résolution :

« L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion et du Commissaire Aux Comptes, approuve lesdits comptes et donne quitus aux administrateurs. »

Cette résolution est adoptée.

3ème Résolution :

« L'Assemblée Générale constate que le résultat comptable distribuable est de 104 028.00 € réparti ainsi :

- dividendes (10%)	10 402.80 €
- part travail (45%)	46 812.60 €
- provisions pour investissement (30% + réserve légale non affectée) (pas de versement car la réserve à atteint le montant le plus élevé atteint par le capital soit 410 140 €)	46 812.60 €
- réserve légale (15%)	0,00 €
- autres réserves (dont CICE)	151 347,34 € »

Cette résolution est adoptée.

4ème Résolution :

« L'Assemblée Générale adopte le remboursement des parts sociales antérieures à 10 ans, à savoir :

Pour cet exercice, 14 sociétaires sont concernés pour un total de 31 940 € représentant 1 597 parts à 20 € selon le détail suivant :

• M. BAUNE	pour	800 €
• Mme BONNAUD	pour	1 020 €
• Mme BROUX	pour	1 260 €
• M. CHANCEAULME	pour	1 360 €
• M. GOURIET	pour	3 360 €
• M. GUIARD	pour	2 460 €
• Mme KAROUI	pour	2 180 €
• Mme KHATRI	pour	1 220 €
• M. MORANDI	pour	3 980 €
• M. PIOC	pour	2 520 €
• Mme SAMZUN	pour	2 280 €
• M. TABARIE	pour	2 940 €
• Mme TISCORNIA	pour	3 200 €
• M. VIREY	pour	3 360 €
TOTAL		**31 940 € »**

Cette résolution est adoptée.

5ème Résolution :

a. Approbation du nouveau capital arrêté au 30/09/2023 :

« Après annonce du nouveau capital d'un montant de 402 380 €, l'Assemblée Générale approuve ledit capital. »

b. Approbation du capital minimum arrêté au 30/09/2023 :

« Après annonce du capital minimum d'un montant de 102 535 €, l'Assemblée Générale approuve ledit capital. »

c. Valeur de la part sociale :

« L'Assemblée Générale approuve la valeur de la part sociale de 20 €. »

Cette résolution est adoptée.

6ème Résolution

« L'Assemblée Générale procède au renouvellement du mandat d'un administrateur :

Monsieur Jean-Marc MORANDI **est réélu** pour un mandat d'une durée de 6 ans. Monsieur Jean-Marc MORANDI accepte ses fonctions et déclare ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéance prévues par la loi.

« L'Assemblée Générale procède à l'élection de deux nouveaux administrateurs :

Madame Patricia ZAZZARON **est élue** pour un mandat d'une durée de 6 ans. (née le 04/11/1985 à Romilly-sur-Seine (10)) demeurant au 29 rue de la Division Leclerc Bât C 91300 MASSY.Madame Patricia ZAZZARON accepte ses fonctions et déclare ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéance prévues par la loi. »

Monsieur Thibault CHAUVET **est élu** pour un mandat d'une durée de 6 ans. (né le 03/08/1988 à Montbrisson (42)) demeurant au 88 avenue des sources - 42210 MONTROND LES BAINS. Monsieur Thibault CHAUVET accepte ses fonctions et déclare ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéance prévues par la loi. »

7ème Résolution :

La restitution sur l'avancement des réflexions stratégiques ne fait pas l'objet d'un vote.

8ème Résolution :

La restitution des travaux des commissions du Conseil d'Administration ne fait pas l'objet d'un vote.

9ème Résolution :

Pas de questions diverses posées en séance.

L 'ordre du jour étant épuisé et aucun autre point n'ayant été porté à la connaissance du Président, l'Assemblée Générale est levée à 17h30.

Le Président de séance
M. Jean-Marc MORANDI



Le Secrétaire de séance
Mme Hayat KHATRI

